L'ABEILLE.

[illegible] MAGNE & CO.
[illegible] DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

[illegible]

CABOTAGE.

[illegible] ORLEANS ET NEW-[illegible]

[illegible] J. G. Russell.
[illegible] R. W. Foster.
[illegible] N. P. Durfy.
[illegible]
[illegible] J. C. Wilson.

[illegible] STANTON & Co. 36, Poydras.

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
[illegible] FAIRFIELD, LINCOLN & co.
[illegible] capitaine J. L. Rogers
Orice King.
G. D. Wise.
Frey Howes
F. A. Burwell
J. B. Lindsay

[illegible] de première classe et [illegible] beaux aménagements pour [illegible] sollicitent respectueusement le patronage [illegible] passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

[illegible]

ALEXANDER GOW.
Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville [illegible] demandera.

POUR NEW-YORK.
[illegible] capitaine J. G. Ro[illegible]
J. W. STANTON & Co. [illegible]

POUR NEW-YORK.
[illegible] HUDSON [illegible] coton et [illegible]
S. & J. P. WHITNEY,
73, Camp

POUR NEW-YORK.
[illegible] VERN, capitaine C. Parker, ayant le [illegible] Pour fret de 250 balles [illegible]
[illegible] BROTHER 65, Camp.

POUR NEW-YORK.
[illegible] HUNTSVILLE, capitaine Mumford [illegible]
JAS. F. WOODRUFF [illegible]

POUR NEW-YORK.
[illegible] ALABAMA [illegible]
[illegible] BEDFORD & BECK
24 D[illegible]

POUR NEW-YORK.
[illegible] HUDSON, capitaine Ing [illegible]
S. & J. P. WHITNEY,
73, rue Camp

POUR NEW-YORK.
[illegible] ST. MARY, capt [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK.
[illegible] HENRY [illegible]
HARROD & DARLING, 49, Commune.

POUR NEW-YORK.—Le navire fin voilier LEWIS [illegible] Hawley est maintenant en chargement [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire JACOB PENNELL, capitaine Hasty, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'a[dresser à]
S. & J. P. WHITNEY,
73, Camp.

POUR BOSTON.—Le navire LUCY, capitaine [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR BOSTON.
[illegible] PLATINA [illegible]
[illegible] WHITNEY, 73 Camp.

POUR BOSTON.
[illegible] SULTAN, capt. Barwell [illegible]
[illegible] DARLING, 49, Commune.

POUR BOSTON.—Le navire de 1re classe [illegible] sera expédié pour le port [illegible] passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis [illegible]
JOHN A. MERRITT, 63, rue Camp

POUR BOSTON.
[illegible] de première classe CHARLES CAR[illegible] Rogers, sera expédié sous peu [illegible]
JOHN A. MERRITT,
63, Camp.

POUR PORTSMOUTH.—La barque TARQUIN [illegible]
S. & J. P. WHITNEY,
73 Camp

POUR BALTIMORE.
[illegible] SALTUS, capitaine Gray [illegible] Sarah Sand. Pour fret ou passage [illegible]
[illegible] BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR ALEXANDRIE.—Le brick de première [illegible] capitaine Jourdan, partira sous [illegible] passage, ayant de beaux aménagements [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune

POUR PORT AU PRINCE ET ST. MARC.—La goélette [illegible] capitaine Ellis, partira [illegible] fret ou passage, s'adresser [illegible] Triangle, ou à
GINN & DUNN,
64 Nlle. Levée.

[illegible]
FOSDICK & BROTH.
66, Camp.

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL.
[illegible] supérieur NORTH CAROLINE, capitaine [illegible] sera expédié sous peu. Pour fret [illegible]
S. & J. P. WHITNEY,
73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] HANOVER, capitaine [illegible]
S. & J. P. WHITNEY.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] poteau No. 16
LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
[illegible] CLAIBORNE, cap. Burgess, [illegible] Pour passage ayant de [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le nouveau navire VIRGINIA, capitaine J. [illegible] pour passage seulement, ayant [illegible]
S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp

POUR LIVERPOOL.
[illegible] HOTTINGUER, capitaine E. Crather, [illegible] balles pour compléter son chargement [illegible]
GARDNER, SAGER & Co.
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
[illegible] MARY BALLARD, [illegible] plus grande partie de [illegible]
JOHN A. MERRITT, 53, Poydras. 8 d

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1re classe OREGON, capt. Glidden, [illegible] Pour fret ou passage s'a[dresser à]
LEVI H. GALE,
93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le nouveau navire BORNHOLM, cap. Daniel [illegible] Jr. partira sous peu. Pour fret de 100 balles [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR [illegible] BAYOU SARAH.
[illegible] PORT HUDSON, [illegible]
[illegible]
Bayou Sarah, tous les jeudis [illegible]

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE REGULIER.
[illegible] BAYOU SARAH ET TOUS LES POINTS INTERMÉDIAIRES.
Le solide et bon marcheur paquebot BUCKEYE, capitaine J. B. Thompson, commencera ses voyages réguliers en partant de la Nouvelle-Orléans, les mercredis et dimanches, à 10 heures A. M. précises, et de Bayou Sarah, les lundis et jeudis.
Le Buckeye ayant été engagé pour porter la malle des E. U. s'arrêtera à tous les bureaux de poste. Il apportera la plus grande régularité et la plus grande promptitude à remplir son mandat.
18 oct—

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Arrangement pour l'Été.—Le bateau à vapeur WALKER, bon marcheur, tirant peu d'eau, capitaine J. A. Bonneval partira de la Nouvelle Orléans au bout du chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine, après l'arrivée des chars de neuf heures et demie, pour les lieux susdits et sera de retour tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, quittant Covington à 7 heures précises.
Le Walker débarquera le fret et les passagers sur chaque habitation.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à
21 oct J. A. BONNEVAL.

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle. Orléans et Mobile
Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.
Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures, A. M.
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.
D'ici au 26 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN,
1e avril 64, Nlle. Levée.

PAQUEBOT REGULIER.—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de [illegible] heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN,
9 juil 19, Nlle. Levée.

POUR LIVERPOOL.
LE navire MATTAKEESETT, capitaine Taylor ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou, passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1ère classe WINDSOR CASTLE, capitaine Glover, partira samedi. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
17 dec 97, Camp

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier CLAIBORNE, capitaine Burgess, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 dec 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire HAMPDEN, capitaine Spooner, à besoin de 100 balles de coton. Pour fret desquelles, et passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
17 déc 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire BYRON, capt. Russell, partira sous peu. Pour frêt de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
16 d 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe CHATHAM, capt Jinnings, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage s'adresser à
7 dec LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DESDEMONA, capitaine Chields, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire EUROPEAN capitaine McLellan, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à bord ou à
6 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1re classe doublé et chevillé en cuivre, QUEEN, capitaine G. Hesseison est maintenant prêt à recevoir du fret et sera expédié sous peu.
Pour fret s'adresser à G. HEWES & Co. 30 n

POUR LIVERPOOL.
Le navire ST. CLOUD, capitaine Emerson, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier ST LAWRENCE, du port de 340 tonneaux, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire GLASGOW, capitaine Lombard, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret de [illegible] balles ou passage s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR HULL.
Le navire LEOPARD, Capt. [illegible], sera expédié sous peu. Pour passage ayant de très beaux aménagements s'adresser à LEVI H. GALE,
6 dec. 93, Commune.

A VENDRE OU A FRETER

POUR FRET OU CHARTRE.
Deux bricks de 250 à 300 barils de mélasse prendront du fret pour la côte. Pour les conditions, s'adresser à FOSDICK & BRO.
14 dec 66, rue du Camp.

ON a besoin d'affréter une goélette de 100 ou 1,000 barils pour un voyage à Charleston, s'adresser à
FOSDICK & BROTH. 66, Camp.

A FRETER—Un brick de première classe, de 1800 barils. On préférerait un fret pour les Antilles. S'adresser à
25 nov FOSDICK & BRO. 66 Camp.

POUR FRET OU CHARTRE.
Le brick danois fin voilier ANNA CECILIA, capitaine C. C. Fisher, du port d'environ 230 tonneaux. Pour les conditions s'adresser à
23 nov W. PREHN, 36, Douane.

A VENDRE.
La goélette ELISABETH, du port de 40 tonneaux, en bon état et prête à mettre à la mer. S'adresser pour les conditions à J. H. ASHBRIDGE.
22 nov 97 rue du Camp.

A VENDRE OU A AFFRETER.
La goélette fine voilière ADA, capitaine Wiley, sera prête à faire ce voyage sous peu de jours; elle est recommandée comme fine voilière et en parfait état. Pour les conditions de la vente s'adresser à
12 nov J. ROBERT & Co., rue des Magasins

A VENDRE OU A AFFRETER—Le brick américain SAM HOUSTON. Pour les conditions s'adresser à ALEX. GOW
6 nov 20, rue Bienville

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagants que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.
L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi uniforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.
D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de [illegible] piastres assure le paiement de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.
La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.
Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 43, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars— CH. BRIGGS, secrétaire.

BLASCO & SIMIDEL,
Négociants commissionnaires.
14 juin 26, rue de la Commune.

MAGASIN DE COMESTIBLES,
Encoignure Royale et Douane.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de vins et de provisions de toute espèce, consistant en:
Vins rouges en barriques et en caisses, tels que Lafitte, Léoville, Margaux, St Estèphe, St. Julien.
Vins de Marseille, Bergasse, Bandol, Elisée Baux.
Vins blancs, Sauterne, Haut Barsac, Graves, en demi-barriques et en caisses de 12 et 24 demi bouteilles.
Vins de Bourgogne, Chambertin, Clos-Vougeot, Nuits, bouteilles et demi bouteilles.
Vins de Champagne en paniers de 12 et 24 demi bouteilles.
Vins du Rhin, Hocheimer,
Conserves alimentaires, telles que sardines à l'huile, pâtés truffés de lièvre, foie de Strasbourg, perdreaux, cailles, alouettes, bécasses, becassines, petits pois, cèpes, ortolans.
Moutarde de Maille.
Saucissons de Lyon.
Fromages de tête de maure, Gruyère, Neufchatel.
Fruits au jus, tels que fraises, poires, pêches, abricots, prunes, groseilles.
Jus de groseilles framboisé pour limonades et sirops.
Guignolet d'Angers.
Liqueurs assorties, surfines et superfines.
Cerises à l'eau de vie, fruits assortis, prunes et abricots.
Curaçao de Hollande en bouteilles et demi bouteilles.
Absynthe de la marque Y. L.
Kirschwaser,
Salaisons assorties, thon mariné, anchois à l'huile, olives farcies.
Prunes sèches en paubans.
Vermicelle et Macarons.
Les familles pourront continuer à s'approvisionner de vin de Bordeaux à raison de dix bouteilles pour une piastre.
29 nov—1m B. POUVERIN

CONSERVES alimentaires—20 caisses de 24 boîtes sardines à l'huile; 20 caisses de 48 demi-boîtes de 10 caisses de 26 deux tiers do. sardines à l'huile,
4 caisses de 25 demi boîtes sardines crues à l'huile.
10 caisses petits pois au naturel en grandes et demi boîtes.
5 caisses de accommodés de do
4 caisses cèpes à l'huile en grandes et demi boîtes.
50 caisses truffes au jus,
50 caisses fruits assortis de
Récemment reçu et à vendre à des prix très accommodés, en gros et en détail, par VALTON & Co.
30 nov Encoignure Royale et Douane

A VENDRE chez le soussigné, arrivés par les derniers navires du Hâvre:
Jaconats batiste.
Mousselines 7/4 quadrillées en blanc,
do mille fleurs blanc et couleur,
do Organdy D en blanc,
Mouchoirs de sueur à bordures,
do à bords et intérieur imprimé,
Kirschwasser 1re qualité,
Extrait d'absynthe, 1re qualité,
Vins de madère de différens prix et qualité supérieure,
Plus, en débarquement du navire Severn:
8 caisses de deux douzaines chaque chapeaux et capottes de soie, ce qu'il y a de mieux fait et de plus nouveau, et à vendre par caisse. GEORGE LIENNE.
30 nov rue Toulouse 10, entre Chartres et Royale.

MARCHÉ AVANTAGEUX POUR UN JARDINIER OU CULTIVATEUR.

A VENDRE à long terme et à des conditions avantageuses, une petite habitation située à Bath sur le chemin de la Métairie, à environ 4 milles de la Nelle. Orléans. La terre y est légère, [illegible] entièrement exempte de [illegible]
[illegible]
E. M. WALLEIN.
Enc. des rues du Camp et Ibre. (faubourg Livaudais)
1 dec—6

[illegible] POUR DU COMPTANT
[illegible] rue de Chartres [illegible] offrent à vendre [illegible] comptant, savoir:
[illegible] de large,
[illegible]
[illegible] Mills, Victoria et Waa[illegible]
[illegible] gris et fincés,
[illegible] nouveau genre,
[illegible] anglaises, nouveau [illegible]
[illegible]
20 [illegible] coton blanc 5, 6, 7 et 10-4 de large,
[illegible] à la toile,
10 balles coutils à matelats, assortis,
10 [illegible] blanches rouges et jaunes,
10 cotonnade épaisse, Harrison,
20 caisses cotonade, Danims, blanc,
10 [illegible] assortis pour meubles et tabliers,
10 [illegible] blanc et écru,
10 balles coutils écru de Suffolk,
[illegible] coutil blanc do,
10 balles cotonade, Methuen, 4-4 rayée,
10 [illegible] et croisée,
Parasols [illegible], bleues et roses; désignées rayés; étamine verte et [illegible], valeurs de coton noir; mousseline de laine grande nouveauté; toile à drap 8, 10 et 12-4; damassé 6, 8 et 10-4; damassé, Huckaback; serviettes grises, damassées; toile d'Irlande qualité supérieure; ouvrage à œil de perdrix; toile de Paris; mouchoirs batiste superfine; percale et jaconats blancs; percale rayée et à carreaux; mousseline Suisse unie et brodée, bas blancs allemands et anglais, do noirs, bleus et gris, chausses écrus, blancs et mélangés bas de soie blancs et noirs, gants de soie blancs et noirs, gants de soie en couleur et en cachemire pour hommes demi bas en mérinos, en laine, bretelles de gomme élastique, laine et coton, nappes damassées écrues 8-4 et 8-4, foulards, de imitation, mouchoirs madras, mouchoirs de soie, rouges, tout unis, cravattes soie d'Italie, et brochées, toile grisses et toiles de Hollande, corsets, bas de laine, blanc et noirs, bordures de matelas, épingles anglaises et allemandes, fil patenté, Marshall noir, blanc, gris et bleu de ciel, soie à coudre d'Italie qualité supérieure, noire et en couleurs, boutons, do soie, vernis et morre, agrafes, talons de fil et de soie, sange noire et satin, soieries italiennes, satin coton noir, bas de laine pour enfants, bas blancs à jour, gants en laine, bas de chien et castor, mitaines en peau de daim, tablettes, fil à coudre de Taylor et de Coats, do en couleurs, bobelle brochée 6-4 et 8-4, 10, 12 et 14-4, couvertures.
Couvertes de laine, châles de laine, gris et blancs, do en mérinos, chemises de peau, en coton et mérinos, bonnets et bas de nègres en laine; toile de Russie et ouvrée; draperies jaunes; alépine noire; mérinos noir, basin rayé, indiennes à meubles, nouveau genre, flannelles de Salisbury imprimées; siam bleu blanc, borghan; cotonnade, bleu mexicain; bas de laine pour enfants, couvertes pour berceaux; coutil fil; nattes de Canton 4 et 6/4 blanches et rouges; nattes du Japon, en couleurs; Silésie en couleurs; cotonnade Kipke; ottoman, coton bleu; largeur couvertures françaises 11/4, bordées en soie; couvertes pour nègres 2 1/2 et 3 points; couvertures de Whitney 1ère qualité; cachemire français, couleurs assorties; aiguilles, Victoria; franges pour lits; cotonnades françaises; tissus de laine; bracelets gomme élastique; laine verte; mérinos, dentelles et entre deux; coutils bleus de Suffolk; mousselines; toile blanche et grise; prunelle noire; doublures pour tailleurs, rouges et grises; parapluies en soie et en coton, etc., etc.
Les marchands et les négociants sont respectueusement invités à examiner les marchandises détaillées ci-dessus avant d'acheter ailleurs. PERT & NORTH.
16 nov 15 rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement de navires Edward et Créole, venant de Bordeaux,
160 barriques vin rouge, Medoc, divers crûs.
300 caisses de do do
12 barriques de do de
100 1/2 de vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
200 caisses de do de
20 1/2 pipes Cognac, Dupuy,
10 do do 1818,
600 paniers Anisette, Champion,
160 do huile d'olive, superfine,
1 caisse eau de fleurs d'orange
90 do sardines à l'huile,
8 do Petits pois,
2 balles vermicelle,
1 do macaroni,
200 milliers bouchons fins,
4 balles papier à lettre.
AUSSI
10 malles chemises de couleur, [illegible], à jalots et façon américaine, par FRED BONIS
19 nov 26 Vieille Levée.

MARBRE.
LE soussigné de retour en ville remercie sincèrement le public pour le patronage qui lui a été accordé l'année dernière; il sollicite l'attention particulière des entrepreneurs et des architectes. Il est maintenant prêt à recevoir toute espèce d'ordre concernant les ouvrages de marbre, tels que: cheminées, grates, tablures, monuments funéraires de toutes descriptions, statues et autres ornements en marbre. Le soussigné étant en relations directes avec les principales maisons de New-York et d'Italie, peut mieux qu'aucun autre entreprendre les ouvrages en marbre ci-dessus décrits, à des prix modérés.
Les ordres seront reçus à la résidence du soussigné, rue Royale, No. 201, entre St. Pierre et Orléans.
6 nov J. ELLIPINI.

WAGONS, CHARRETTES, DRAYS, ROUES, &c—10 wagons à 2 et 4 chevaux avec ou sans ridelles—10 charettes à briques et à bois—20 charettes différentes grandeurs, 10 drays à coton avec essieu en fer, 20 drays communs, 10 charettes à bras—75 paires roues de différentes dimensions, 50 brouettes, 10 diables. Tous ces articles ont été manufacturés à Philadelphie et sont faits des meilleurs matériaux. CH. BYRNE,
3 sep 108, Tchoupitoulas

A LOUER une maison à trois étages située rue Bienville, entre les rues Bourgogne et des Remparts. S'adresser à R. BRUGIER,
1er déc 9, rue St.-Louis.

A LOUER—une maison haute en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à R. BRUGIER, 9 St. Louis. 1 déc.

A LOUER—une maison haute en briques, située rue de l'Esplanade entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER,
1er déc 9, rue St-Louis.

A LOUER le vaste magasin situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon, précédemment occupé par Messieurs J. A. Merle & co.
S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St-Louis. 1er d.

A LOUER dans la maison située rue Toulouse entre Chartres et Royale, vis-à-vis la Banque des Citoyens, le magasin donnant dans la rue et celui [illegible] Commodément très [illegible]
R. BRUGIER, 9 rue St-Louis. 1er déc.

A LOUER—Un beau magasin en briques sis rue Tchoupitoulas, Nos. 71, donnant sur la rue Fouchet [illegible]
Deux magasins en briques à deux étages sis rue Tchoupitoulas No. 82 et 84, donnant sur la rue du Commerce.
Un magasin à trois étages sis rue de la Nouvelle-Levée No. 88, donnant sur la rue du Commerce.
Deux magasins à trois étages sis rue Gravier Nos. 26 et 28.
Un magasin à trois étages sis front Levée près la rue Benjamin.
S'adresser à PETERS & MILLARD,
26 oct 34, Vieille-Levée.

A LOUER—Un comptoir et les deux étages supérieurs du magasin rue Tchoupitoulas, No 67 S'adresser à THAYER & CUSHING, 23 n

A LOUER—Deux magasins spacieux sis rue de la Victoire près le rail road Pontchartrain.
Deux maisons confortables à deux étages, sises rue Condé entre les rues du Quartier et de l'Hôpital.
Une maison à deux étages sise rue Gallatin entre Condé et Levée.
Plusieurs offices dans le passage de la Bourse. S'adresser à
4 oct F. DE LIZARDI & Co, 36 Bienville.

A LOUER—Une maison pour résidence de famille; sise rue du Canal près celle des Marais. Cette maison est en très bon état, cour devant, écurie et remise. S'adresser à E. & A. SOULIE,
20 oc 55, rue Bienville, au premier.

A LOUER.
Le magasin sis à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 60 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, chambre de domestiques etc., avec tuyaux de gaz et d'eau.
AUSSI.—Le magasin à trois étages sur rue du Camp. Le premier étage a 80 pieds sur 25, et le second et troisième étage 60 pieds sur 25.
Ces bâtiments ont [illegible] réparations et seront habitables le 1er [illegible] prochain.
Le magasin [illegible] pour un magasin de marchandises [illegible] commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à
17 août LA BANQUE DU GAZ.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.
Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1841
CETTE banque tire à vue sur New-York,
G. MILTENBERGER,
26 oct caissier.

TOILES—Les soussignés ont en magasin et actuellement en débarquement un grand assortiment se composant de:
Toile à chemises en pièces et 1-2 pièces 4-4.
Britannias 7-8 et 4-4 platillas 3-4, convenable pour le marché mexicain.
Toile de Hollande 3-4 et toile écrue 4 4, qu'ils offrent à vendre.
8 nov WM. G. HEWES & Co, rue Natchez.

CHARETTES, roues, wagons, &c., actuellement en débarquement de la Barque Joséphine de Philadelphie, un grand assortiment de roues pour plantations pour bœuf et chevaux, wagons à 2 et 4 chevaux pour plantations avec et sans ridelles, drays, charettes des meilleurs matériaux et des meilleurs ouvriers, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
4 sept 16, rue de la Douane.

PLANCHES de Cypre à vendre—Un grand assortiment de planches de Cypre, coupées à la saison, à vendre à bas prix par les soussignés. Les ordres laissés chez Mannsel White & Co., rue Gravier, No. 100 ou au chantier au nouveau bassin, seront promptement exécutés par
3 nov—30 E J WHITE.

BOUGIES françaises de l'Etoile,
100 douzaines chemises de couleur,
Chapeaux de soie français à 30, 36, 39 et $40 la douzaine,
Drap de billard à bon marché, à vendre par
BATAILLE & BIGEY,
16 nov 26, rue de Chartres

CIGARES américains—40,000 de qualité commune à vendre par W. GRANT,
30 nov 22, rue de la Douane

UN [illegible] pour 1000 barils en [illegible] dans un magasin en briques sis rue de la Vieille-Levée No. 74, à conditions raisonnables, s'adresser à
1 nov J. CHALARON.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, rue Royale, No 182:
25 demi pipes Eau de vie, 4me. preuve, marque de Dupuy. 8 nov

BROUETTES—100 brouettes de Philadelphie convenables pour travailler sur la Levée, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
4 sept 16, rue de la Douane.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agens de Goodloe & Cook, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à café, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 av—1an FREDET BROTHERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 79 de la ruede Camp. 3 sept

BRIQUES—20000 briques à feu anglaises, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
8 oct 132 vieux Bassin et 137, Remparts.

GARDE-FEU, Chenets, Pelles et Pincettes, dernièrement reçu, à vendre par W. A. RYAN,
19 nov 46, rue de Chartres.

USTENSILES de cuisine de toutes descriptions en grande quantité, à vendre par W. A. RYAN,
19 nov 46, rue de Chartres.

DOUBLONS—400 doublons Espagnols, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co,
27 nov 90, Vieille Levée.

VIN de Tarragone—200 pipes, 60 demi pipes, 60 quarts de barriques très supérieur, de 4 à 6 ans, cargaison du brick Harriet venu dernièrement de Tarragone, en débarquement et à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER,
30 nov 67, Bienville.

CAFE—90 sacs café de la Havane en débarquement du brick Emilie, à vendre par
9 d FERGUSON & REID, 24, Poydras.

DERNIEREMENT reçu en débarquement du navire Lord Sexton, 18 tonneaux ardoises Queen, [illegible] de comtesse, 15,000 briques à feu, anglaises, des meilleures qualités, 300 tuilles à paremens, à vendre par
29 n LYALL & DAVIDSON, 144, Camp.

FARINE—300 barils de Quincy Mill, à vendre par
9 d CHARLES DOANE, 80, Poydras.

AVIS.
LES soussignés viennent de recevoir par Lafayette et d'autres arrivages du Havre, les articles suivants:
[illegible]
[illegible]
CASTAINO & DOMBARD,
19 d 82, rue Conti

VENTES A L'ENCAN.

Vente à l'encan de propriétés dans la seconde municipalité.

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du conseil de la seconde municipalité, passée le 22 novembre 1841 et approuvée le 26 du même mois.
Trois lots de terre, formant la partie irrégulière de terre appartenant à ladite municipalité, bornés par les rues Canal, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Commune, et mesurant comme suit:
Le lot No. un, 99 pieds 8 pouces sur la rue du Canal, 48 pieds 8 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 46 pieds 11 pouces par la rue de la Nouvelle Levée, et 98 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No. deux.
Le lot No. deux 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 46 pieds 5 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée, 99 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 1 et 98 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.
Le lot No. trois 21 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 34 pieds 6 pouces sur la rue de la Commune, 22 pieds 6 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 98 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. deux.
Termes et conditions. Les lots ci-dessus seront vendus à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, les billets devant endossés à la satisfaction du conseil et portéront hypothèques spéciales sur le lot ou les lots qui auront été vendus.
Dans le cas où les conditions de la vente ne seraient pas remplies dans les dix jours qui suivront l'adjudication, par l'acquéreur ou les acquéreurs, le conseil aura le droit de revendre sans aucune procédure judiciaire et avoir recours contre les acquéreurs pour la perte que pourrait occasionner cette resadjudication.
Les actes de vente seront passés pardevant le notaire de la municipalité aux frais de l'acquéreur et seront signés par le maire au lieu et place de cette corporation.
26 nov—tlj jusq27dec

PAR WHITMAN & McNAIR.
Vente de syndic.
IL sera vendu mardi, 21 décembre 1841, à midi, à l'Arcade de Bank, en vertu d'un ordre de la Cour du Premier District de l'Etat de la Louisiane, en date du 7 septembre 1841:
La propriété connue sous le nom de Fonderie du Phoenix en pleine opération, faisant un îlet irrégulier de terre situé au village de Mechanic, sur la rive droite du Mississipi, vis-à-vis la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, et désigné par le No. 1 sur le plan original du dit village, dressé par B. Buisson, voyer, et déposé au bureau du juge de paroisse de la paroisse de Jefferson, par un acte en date du 30 février 1846. Le dit îlet et borné par les rues Front, Seconde, l'Avenue Cypernic et la propriété de Nicholas N. Destrehan, et est composé des dix lots numérotés de un à dix inclusivement, ensemble avec les droits de batture et de wharf ce attachés au dit îlet et toutes les bâtisses, et améliorations qui se trouvent dessus.
Conditions—$4,300 comptant avec les intérêts à 10 pour cent du 12 août 1840, jusqu'au jour de la vente, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.
Et à l'heure et lieu susdits tout le stock d'ustensiles &c. appartenant à la dite fonderie et consistant en:
Une machine à vapeur et soufflet de forge.
Un creuset, une grue, cuillers, étaux, tourne-vices, ciseaux, marteaux, leviers et autres instruments dont il sera fait mention au moment de la vente outils de forgeron, de toutes espèces outils de chaudronniers, [illegible] et fonts, 200 barils charbon de bois, 20 [illegible] de Pittsburg, 10 boucauts de Lehigh, 200 barils terre glaise, 3 tonneaux fer écrou, 5 tonneaux fer vu saumons du Tennessee, 20 grilles simples, 20 do doubles, 113 tonneaux viande [illegible], 7 tonneaux vieilles fontes, 3 poux machines à coton, 9 Dampers, deux grandes poupées de tour, une pompe à force, 100 poids pour fenêtre, 6 feuilles fer tordu, 2 feuilles cuivre, une pompe neuve en cuivre, 2 vieilles chaudières &c.
Ouvrages non encore achevés, et convenables pour moulins à sucre, deux grandes roues.
Conditions comptant.
AUSSI:
Un lot de terre situé au faubourg Saulet, et désigné par le No. 18, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 17 janvier 1839, et déposé à l'étude de Wm. Christy, notaire public, situé rue Clio entre les rues Nayades et Prytania; le dit lot mesure 30 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la rue Clio, sur 116 pieds 3 pouces et 11 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 18 mois de crédit.
Les actes de vente par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
La propriété ci-dessus décrite a été abandonnée par John S. Walton à ses créanciers. 17 nov 6, 10, 21d.

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités;
BRIQUES du lac,
SABLE, CHAUX du Nord;
PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
1 ja Chemin Carondelet, entre St. Claude et Tremé

CHAUX,
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.
Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS GUESNARD.
26 juin—

CHARBON—12,000 barils de charbon anglais de Cannel et quelques boucauts particulièrement pour l'usage des familles à vendre par ALEX. GOW, 20 Bienville
Dépôt de charbon, rue Dauphine entre Canal et Douane.
20 oct

Aux propriétaires de steamboats et de presses à coton.
NOUS avons maintenant en main notre stock pour la saison de bois gras coupé en grande longueur, et nous sommes prêts à passer des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton, &c.
W. E. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants.
LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, charbon de bois, sable, c. &c.
Ils passeront les marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à une grande réduction sur les prix du marché.
W. F. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts

25,000 PIEDS planches embouvetées, pouce de de pin de 1 pouce et 1 1/4 pouce; 30,000 de do à lambris, 3/4 3/4, et 4/4, à vendre par W. F. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits.
E. & A. SOULIE,
3 nov 55, rue Bienville, au premier.

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de char en anglais et de Pittsburg, en trouveront un bel assortiment chez
W. F. & R. MURPHY,
2 oct 132, vieux Bassin et 137 Remparts.

AVIS—E. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Conti, No. 44 à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, reçus directement de la [illegible] par l'Eugénie et l'Illinois [illegible] pour les amis et le public en général [illegible] Son jardin est situé aux Champs Elysées, contenant une belle collection de graines et de fleurs. —1juil—

GRAINES fraîches de jardinage, de ferme et de fleurs, garanties de la récolte de 1841. Le soussigné vient de revoir par les navires Mississippi de New-York, Sarah-Hand de Philadelphie, un grand assortiment de graines venant des meilleurs cultivateurs du Nord, celles précédemment envoyées par des Shakers ont pleinement satisfait les personnes qui en ont achetées.
Les jardiniers, habitants, cultivateurs et autres, pourront en obtenir maintenant qu'ils le désireront, sous le plus bref délai, et avec la garantie d'une [illegible] qualité.
2000 livres de graines pour [illegible] à 12 1/2 cents la livre, au détail. Au surplus [illegible] de toute qualité, et 10,000 racines d'asperges de deux ans. WM. DINN.
14 nov 11 rue de la Douane. Enc. Tchoupitoulas.

CHALES.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, les articles suivants qu'ils offrent à vendre à bon marché pour clore cet article:
60 Chales cachemire et laine, assorties en couleurs;
150 do laine à bandes, nouveaux 6/4, noirs et en couleurs;
200 do laine tartans 6/4, noirs et en couleurs;
40 do satin façonnées 6/4, noirs et en couleurs;
40 doux. bas filoselle noirs;
24 do. gants de do.
42 do. cravates assorties fantaisie.
CASTAING & LOMBARD,
1 dec 43, rue Conti.

BAS et gants—Un grand assortiment à vendre à des prix excessivement bas, par A. C. LABATT,
27 nov 8, rue Magasins

AINS vieux de choix—Porto, sherry, madère, en caisses de 12 bouteilles, de vin doux de Porto en damejeannes, à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15 Canal. 7 d

HUILE de baleine, blanc de baleine—3000 gallons huile d'hiver garantie, pressé froid—300 caisses blanc de baleine New-Bedford, en débarquement du navire Bengal de Boston, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
7 déc. 20 et 20, Nouvelle Levé.

CAFE vert de la Havane—137 sacs en débarquement du brick Emilie, à vendre par
6 déc J. N. RICULFI & Co. 85 Royale.

BROSSES—Les soussignés ont reçu par le navire Ohio de New York; et offrent à vendre, 2 caisses brosses à habits, à souliers, à peintures etc. etc.
2 d BOUTIN, GALLY & co. 79, Toulouse.

HUILE D'OLIVE:
100 paniers de 24 1/2 bouteilles,
100 do de 12 do } huile de Bordeaux,
100 do de 6 do
d'importation récent, à vendre par
BOUTIN, GALLY & Co.
30 nov 79 rue Toulouse

LE soussigné offre à vendre à des termes raisonnables: 600 barriques et vin de la Compagnie de Boston,
800 caisses raisin Malaga, 100 de morue,
160 barils vieux whiskey, 100 caisses chandelles,
200 caisses savon de Boston, marque de Gould,
600 demi-caisses extra No 11, de Robbins, 75 1/2 de
82 barils maquereaux No. 1, 19 1/2 No. 2, 27 do No. 3,
150 balles toile à draps, 14 caisses fil blanc,
4 caisses flanelle imprimée, 1 do drap allemand,
2 balles coton bleu, 650 paquets sac en pâtre.
Aussi—Deux refrigérateurs.
10 déc JOHN A. MERRITT. 52, Camp.

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, idem à la Franklin, idem à sept et neuf plaques, poêles avec four et grates de cheminées, de différentes formes.
Aussi—Tuyaux de poêles, de dimensions assorties, de 4 à 6 pouces. En débarquement et à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
22 oct 19, Nouvelle-Levée.

CHANGE intérieurs du pays, blancs gravés pour traites étrangers et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettres, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
15 nov encoig. Royale et Canal.

BILLETS de Banque gravés—Blancs pour traites gravés supérieurement, imprimés sur papier à billets de Banque et reliés en livres de différentes épaisseurs. Aussi, traites du pays, lettres et secondes épaisseurs, sur du papier à billets de Banque et sur des feuilles de papier à lettre, à vendre par
RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 dec Encoig. Royale et Canal.

PRESSES de Notaires et autres d'un travail nouveau et amélioré, à vendre par
RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 dec Encoig Royale et Canal.

CHANGE sur Paris—A vendre par
BOUTIN, GALLY & Co.
29 nov No 79, rue Toulouse.

EAU DE VIE—17 demi pipes d'une qualité supérieure 1838 "marque Maglory" en magasin et à vendre par
BOUTIN GALLY & Co.
29 nov 79, rue Toulouse.

VIN Rouge—40 barriques St. Julien et St. Estèphe, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
BOUTIN, GALLY & Co,
29 nov 79, rue Toulouse.

CHANGE sur New York, à 10 jours de vue, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
29 nov 79, rue Toulouse.

CITRONS—300 caisses citrons de Malaga, à vendre par
10 déc FRATS & HERNANDEZ, 47, Toulouse.

SALSEPAREILLE—76 balles en magasin et à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

VIN—150 barriques, à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins

SUCRE—100 caisses brut de la Havane en débarquement de la barque Empress, à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

CAFE de Rio—1000 sacs de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins.

CAFE de la Havane—200 sacs nouvelle récolte en débarquement du navire Natchez, à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins

CIGARES de la Havane et Principe [illegible], à vendre par
13 déc G. ROBERT & Co. 3, Magasins

TRAITES sur Bordeaux, à vendre par
13 déc Ven. ROUMAGE.

SUCRE de la Havane, brut et blanc en débarquement et en magasin à vendre par J. N. RICULFI, 85 Royale 10 d

---

VENTES DE SHERIF.

John McDonogh, contre A. Thompson.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 18 de décembre 1841, à 11 heures A.M. sur les lieux rue Girod entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas.
Un lot de Charbon; saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions: comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 dec Marshall.

MARTIN & HAMES vs. W. C. HENNEN.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable [illegible] juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique le 18 de décembre 1841, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse entre les rues Conti et St-Louis:
Un lot de meubles saisis dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
7 déc CHS. CLAIBORNE, Marshall.

M. Webb, contre [illegible]
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 18 de décembre 1841, à 10 heures A. M. sur les lieux, à l'encoignure des rues Annonciation et de la Cour [illegible]
Une Presse à Coton hydraulique, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions: comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 dec Marshall

C. Stoiger, contre Julie Wright.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ths. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 18 de décembre 1841, à midi à mon magasin de dépôt passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti
Un lot de meubles saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant. CHS. CLAIBORNE,
7 dec Marshall.

VENTES DE SHERIF.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. F. Evariste Wiltz.
COUR DE PAROISSE—No 13.97—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dan- et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 18 Décembre 1841, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus.
1o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans cette ville, à l'encoignure des rues des Français et Urquhart, désigné par le No. 102, de l'îlet no 16, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire; le dit lot mesure 1 00 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Urquhart, mesure française.
2o. Un demi lot de terre situé au même faubourg, et contigu au lot ci-dessus décrit, désigné par le no. 16, de l'îlet no. 16, d'après un plan par[illegible] dressé par le voyer de la dite ville, en date du [illegible] 1830, et déposé en l'étude de [illegible] d'Armas, notaire [illegible] d'après un acte passé le 26 [illegible] le dit demi lot mesure français, 30 [illegible] de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le lot et le demi lot ci-dessus décrits.
3o. 30 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Conditions, comptant. V. ALLAIN,
16 nov—4 Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier district Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:
Attendu que John Calhoun, ayant acheté à une vente faite par Alexander Grant, syndic des créanciers de Cornelius Hurst les propriétés ci-après décrites, s'est adressé au greffe de cette Cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu à toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit aux propriétés ci-après décrites, en conséquence d'undefaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Lesdites propriétés furent vendues par le syndic susdit par le ministère de John M. Bach, encanteur commissionné, de cette ville, le quatrième jour de septembre de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 16 de juin de l'année 1841, dans l'affaire de Cornelius Hurst vs. ses créanciers—No. 10,118 du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit John Calhoun s'est rendu acquéreur des propriétés ci-après décrites pour les prix ci après spécifiés.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire savoir:
1o. Un certain morceau de terre situé à Hurstville, dans la paroisse Jefferson, désigné par le numéro cinq sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la susdite paroisse, daté du 17 mars 1837 et déposé en l'étude d'E. Barnett, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ledit morceau de terre mesure un pied américain, trois cents pieds [illegible] neuf pouces de face à la rue Front quatre vingt deux pieds [illegible] de face à la rue de la [illegible] Bloomington et [illegible] appartenant d'une manière quelconque.
2o. Deux îlets situés à Hurstville susdit, dans la paroisse susdite, et désignés sur le plan susdit, par les numéros quatre et sept. L'îlet no. quatre contenant vingt deux lots, mesurant trois cents pieds de face à la rue Eleonor, même façade sur la rue Alonz, deux cent quatre pieds de face à la rue Front et le même façade à la rue [illegible] L'îlet numéro sept, contenant vingt deux lots [illegible] de face à la rue de la Levée et le même façade à la rue [illegible] ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, [illegible] privilèges et avantages y appartenant d'une manière quelconque.
Le susdit morceau de terre no. cinq a été adjugé au dit John Calhoun pour le prix de trois cents piastres, trente piastres comptant payés comptant, et le reste de la [illegible] cent soixante huit piastres dans deux ans billets au dit [illegible] daté du 4 septembre 1841, [illegible] chacun de la so[illegible] payable [illegible] payé dévirement à six et douze mois, le dit îlet [illegible] étant chaque do la somme de trente [illegible] piastres, dont [illegible] payable à un, deux, trois et quatre ans.
Et les îlets susdits numéros quatre et sept, furent aussi adjugés au dit John Calhoun, savoir, pour la [illegible]
L'îlet numéro quatre, pour la somme de mille cent vingt cinq piastres; et le lot no. sept pour la somme de [illegible] cent soixante quinze piastres payable comme suit, savoir: Deux quinze ce [illegible] cent [illegible] et cent [illegible] piastres [illegible] soixante quinze pia[illegible] tous les [illegible] cinquante [illegible] à un, deux, trois et quatre ans [illegible] billets.
[L. S.] Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 2 [illegible]
4 déc—1,6,3 P. LEBLANC, député greffier.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.
Peter R. Beverly vs Eugène Marigny.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique sur les lieux occupés par le défendant dans la rue Marigny entre les rues Casacalvo et Moreau, le Lundi 27 décembre 1841, à midi, la propriété suivante:
16 têtes de bestiaux, et
Un lot de Meubles.
Conditions comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
16 déc—3 Marshal des Etats-Unis

No. 691, Guilermo et Mathias Huclin vs Antonio Marsade Miranda, No. 692 Martin Herije vs le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, pour le district oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, lundi, 10 janvier 1842, à midi, à la Bourse St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette municipalité, la propriété ci-après décrite, savoir:
1o. Un lot de terre à l'encoignure des rues Bourbon et St-Louis, mesurant 64 pieds de face à la rue Bourbon et 73 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis, borné du côté de la propriété de M. Carroby par une ligne parallèle à la rue St-Louis, commençant sur la rue Bourbon et courant en arrière jusqu'à 60 pieds 4 pouces en dedans, puis par une ligne parallèle à la rue Bourbon de 2 pieds 6 pouces, de là par une autre ligne parallèle avec la rue St-Louis de 13 pieds 4 pouces. Le tout mesure française.
2o. 151 actions du fond capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, ayant hypothèque sur la dite propriété.
3o. 10 actions du fond capital de la Banque des Améliorations de la Nouvelle Orléans, sur lesquelles cent piastres par actions ont été payées.
4o. George homme de couleur, Eulalie femme de couleur, Hélène, négresse, âgée de 34 ans, Adeline mulâtresse, âgée de 17 ans, William, son enfant âgé de 7 ans.
Conditions de la vente comptant.
Nouvelle Orléans, le 7 décembre 1841.
A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des E. U. du District Oriental de la Louisiane.
8 d—4 au 20j

INSTITUTION
DE M. ET MME. A. DESRAYAUX,
Successeurs de Mme. Lasaie.
Encoignure Bienville et Rempart.
MR A. DESRAYAUX a l'honneur de prévenir les familles, qu'il ouvrira incessamment un cours particulier, destiné aux jeunes personnes qui, sans fréquenter l'école, voudraient continuer quelques études intéressantes et utiles.
Ce cours, tout à fait en dehors des classes de l'école, aura lieu tous les jours, de quatre heures et demie à six dans une salle de l'institution. Il comprendra:
Langue Française,
Littérature,
Histoire,
Arithmétique,
Notions de Physique et Astronomie.
Les parens, accompagnant les élèves, auront la faculté d'assister au cours.
Mr. Desrayaux ouvrira pour les jeunes gens un autre cours, (de six heures et demie à huit) dans un local séparé où il enseignera les objets ci-dessus, joute l'enseignement du LATIN et des MATHEMATIQUES.
6 d—15

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
Fondée et dirigée par Mme DELARUELLE,
DE PARIS,
A Hurtsville près la Nouvelle-Orléans, très incessamment transportée à Greenville, au Stoping Place du Rail Road de Carrollton.
CETTE institution n'ayant encore que dix-huit mois d'existence, a, par les progrès rapides des nombreux élèves, mérité la confiance dont elle jouit, et la directrice aidée de son mari le docteur Delaruelle, secondée des meilleurs maîtres, s'efforcera toujours de mériter la bonne réputation accordée à son établissement.
Les différentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:
Langue anglaise, Langue française,
Dictée " Dictée "
Analyse " Analyse "
Composition " Composition "
Histoire sainte, grecque, des Etats-Unis, de France, mythologie, géographie, musique, arithmétique, élémens de botanique et d'histoire naturelle, peinture, dessin, fleurs artificielles, travaux à l'aiguille, lectures à haute voix.
Me Delaruelle va très incessamment adjoindre aux professeurs qui enseignent dans l'établissement un second maître de musique, et installer définitivement dans sa nouvelle propriété, à Greenville, un ecclésiastique viendra deux fois par semaine continuer l'instruction religieuse afin de préparer les enfants catholiques à leur première communion. 14 déc—1an

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE COUTELLERIE, OUTILS DE MÉCANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.
No. 48, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville
LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement neuves, concernant les différentes branches de son commerce et que l'on peut actuellement visiter.
Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et particulièrement les personnes qui lui accorderont leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bénéfice moins fort que celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:
ESSIEUX.—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabinas et autres en façon de [illegible]
FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: Serrures de tout genre, un complète de Clarks, vices de Jamos, pentures à gonds, de à pivot, clous forgés et coupés, targettes, verrous.
FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité
INSTALLATION DE SONNETTES.—Savoir: ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.
OUTILS DE MÉCANIQUE.—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, tarrières de Baldwin, vilbrequins et mèches, règles, équerres d'acier, gouges, ciseaux, marteaux, casse-têtes, haches, herminettes, limes, tapes de souliers et de bois.
COUTELLERIE.—Consistant en couverts de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.
USTENSILES DE CUISINE.—De fer, de fer blanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.
BROSSES de toutes espèces.
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaînes à traits, de bœufs, de [illegible], de [illegible], socles de charrue, chaînes, [illegible] fer, &c. &c.
GARDE-FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES, GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
6 déc WILLIAM A. RYAN.

SAINDOUX—[illegible] bar le 1ère qualité, à vendre par
9 d WIGGIN & DAVENPORT, 23, Magasins.

MOBILIER, [illegible]
[illegible]
[illegible]
Parfait [illegible],
Dictionnaire de l'Académie, nlle. édition
Dictionnaire Gattel,
Christianisme [illegible]
Musée des familles, [illegible]
Magasin Pittoresque, do do
Magasin Universel, do do
France Militaire, illustrée et Pittoresque,
Pharmacopée du [illegible],
Cuvier, Révolution du Globe,
Chateaubriand, Œuvres, nlle. édition, 5 vol. gd. in 8o
Corneille, do do
Œuvres de Lesage, [illegible]
[illegible] nouvelle édition,
Thiers, Révolution Française, nouvelle édition,
Ouvrages illustrés [illegible]
Imitation de Jésus-Christ, illustré,
Femmes de Shakespeare
Album [illegible],
Paul et Virginie, illustré,
Evangiles,
Nouveau Testament "
Œuvres de Bossuet, "
[illegible],
Livres de mariage avec fermoir et agrafes or et argent,
Quinzaine de Pâque, velours et fermoir,
Paroissiens Romains, do
Livres d'Heures, Imitation de la Vierge, Mois de Marie, velours et fermoir or et argent.
Livres de prières, divers, en maroquin et dorés.
Un grand assortiment d'objets de fantaisie pour étrennes de [illegible].
Biographie nouvelle, 6 vol. gd. in-8o.
Norvins, Histoire de Napoléon [illegible]
[illegible]
Joli choix de Romans Souvenir des meilleurs auteurs,
Plumes de [illegible] nouvelles,
F[illegible] de bureau,
Papeterie à lettres et pour écoliers
Notaire, rayé et sans [illegible] rayé,
Plumes de fer de Perry's & Cotthbert,
Encres de toutes couleurs
Pinceaux à cacheter, assortis et de toutes couleurs,
Crayons, Conté, Gonté, Guyot et Gotthbert,
Papier à dessin et pour plans,
Boîtes de couleurs et de mathématiques,
Grand assortiment de registres français et américains,
Cartes géographiques de tous les pays du monde, séparées,
Cartes maritimes,
do de l'Algérie,
Livres élémentaires français et anglais,
Livres nouveaux de droit,
Espagnols, Italiens et Latins &c. &c. &c.
14 dec—3 V. HEBERT,
142, rue de Chartres

V. & O. VIGNAUD.
No. 41,
RUE DE CHARTRES.
VIENNENT de faire l'ouverture d'un grand assortiment de marchandises, reçues par le Guglieri du Havre, Orozimbo de Liverpool et autres navires, consistant en:

Meubles.
Pianos, armoires et glace, psychés, commodes, secrétaires, bureaux à secrétaires et autres, lits de repos à mécanisme élastiques, tailleuses de toutes genres, bureau à l'égyptienne, et autres, miroirs à barbe, fauteuils mécaniques, do à la Voltaire, do converts en crin de couleur, chaises, divans chauffeuses, fauteuils de bureau, tables à ouvrages divers, tables rondes, guéridons, tables à jeux, tables de nuit, fauteuils et chaises d'enfants, le tout bien confectionné et de bon goût, en palissandre, acajou, etc.

Ornements.
Glaces françaises de toute dimension, pendules en bronze, ébène, palissandre, porcelaine, etc., du dernier genre, vases, candélabres, lampes astrales, de chambre, de cristal et en bronze, [illegible], lampes de cadre, cylindres, chandeliers à cristal, girandoles, ornements dorés pour rideaux, etc.

Porcelaine.
Un grand assortiment d'articles de porcelaine, etc., bouteilles et cristal à fleur de couleur, [illegible], encriers, boîtes à poudre, vide poche, [illegible], tête-à-tête, jardinières, coupes, corbeilles, etc.

Palissandre et [illegible].
Boîtes à chales, à mouchoirs, corbeilles de noce, boîtes de baptême, de à gants, à odeur, boîtes à jeux, Boston et autres, boîtes à accessoires de tout genre, pupitre pour dames, bibliothèques, métiers à broder, boîtes à ouvrage, cabas, encriers, un assortiment complet de boîtes, coutellerie et objets en palissandre et acajou. Aussi, cave à liqueur, d'un nouveau genre, porte liqueur, etc.

Plaqué.
Porte liqueur, porte-huiliers, bouts de table, coquetiers, salières, encriers, [illegible], lampes, chandeliers, bouts de table, corbeilles à pain, plateaux de toutes dimensions.

Porcelaine.
Blanche à filet or et [illegible], services à dîner et à déjeuner et à thé, coquetiers, [illegible], assiettes, pots, vases, coupes, [illegible], pots de fleurs, corbeilles à fruits, plats et [illegible], plats de [illegible].

Cristaux.
Services complets pour table, de divers taillages, gobelets, verres, carafes, bocaux, pots, guéridons, coupes, flacons, bouteilles, [illegible], etc.

Britannia.
Services à thé complets, urnes, pots à eau, théyères, cafetières, gobelets à bière, lampes, etc.

Articles pour les cafés.
Carafes de tout genre, gobelets, verres, encriers cuvettes, bouchons plaqués, plateaux, vases à glaces.

Articles divers.
Coutellerie anglaise, couteaux de table, à dessert et à découper, tire bouchons, plateaux et corbeilles à pain, [illegible]
[illegible]
[illegible]
Le tout [illegible]
12 nov

OUVERTURES [illegible] de peinture, [illegible] continuellement reçus et à vendre à bas prix par
A. C. LABATT, 8, rue Magasins.

COTON [illegible] pour nègres, idem blanc et écru; indiennes &c. de toutes qualités, récemment reçu et à vendre par A. C. LABATT, 8 rue Magasins. 27 n

RE[illegible] par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés à des prix très modérés.
[illegible] vin de Malaga, garantis en bon état.
[illegible] caisses raisins secs R.M. VALETON & co,
Encoignure Royale et Douane.

SALAISONS de Marseille—20 caisses câpres; 10 do anchois; 10 do. cornichons, 10 do de à l'huile; 10 do olives à la [illegible]; 10 do thon mariné, récemment reçu et à vendre par VALETON & co,
Encoignure Royale et Douane.

SUCRE ET CAFE—200 [illegible] boucauts sucre [illegible] sacs café [illegible]
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
90, Vieille Levée.

MOULIN A MAIN FRANÇAIS PORTATIF DE GENTRY.
CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 5 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; ceux qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres.
Il faut [illegible] peuvent être mus par des chevaux ou mules [illegible] toute [illegible] pour le prix qui est modéré. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nlle. Levée.
20 mai— J. MACVEIGH.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAÏS.
CETTE machine peut égrainer [illegible] [illegible] chevaux [illegible] À vendre au No. 3, Nlle Levée.
20 mai— J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Mackelin.
CE moulin peut moudre de 10 à 20 boisseaux de maïs par heure, qui en sont connaisseurs, et sert de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres Etats du Nord; on peut faire une économie de [illegible] par l'usage de ce moulin. En vente au No. 3, Nlle. Levée.
20 mai— J. MACVEIGH.

NOUVEL ASSORTIMENT.
LISON & SILVESTRE feront aujourd'hui Jeudi, l'ouverture de leurs nouvelles marchandises reçues par le Sidney, telles que:
Paletots [illegible] soie,
Gilets cachemire,
Habillements enfants,
Pantalons casimir [illegible].
10 nov [illegible] rue de Chartres.

TRAITES sur Paris, à vendre par
7 d—1f BRANCHARD [illegible]

TRAITES sur la Havane, à vendre par
30 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co, 90, V. Levée.

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par
30 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co, 90, V. Levée.

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par
20 nov WOOD & SIMMONS, 40 Magasins

TRAITES à 60 jours sur Boston, à vendre par
30 nov WIGGIN & DAVENPORT, 23 Magasins.

SUCRE de la Havane—60 caisses blanc à vendre par
7 déc. BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune.

WHISKEY—300 barils rectifié, à vendre par
[illegible] FERGUSON & REID, 24, Poydras.

PORC nouveau—[illegible] barils mess de prime à l'inspection de Bostal, à vendre par [illegible]

SAINDOUX nouveau—[illegible]
[illegible]

35 PIECES toile d'emballage, [illegible], à vendre à bas prix pour clore un compte.
[illegible]

100 BARILS whiskey [illegible]
[illegible]

FARINE—50 barils [illegible], à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
9 déc 23, rue des Magasins.

TOILE à drap et à chemises, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
9 déc 23, rue des Magasins.

TRAITES sur New York à 60 jours de vue à vendre par
VAN WICK & Co.
30 nov

FLANELLE blanche de Saxe, à vendre par
HAGEDORN & CRAMER,
30 rue Royale.

BONNETERIE—Un grand assortiment [illegible], à vendre par
HAGEDORN & CRAMER, 30, Royale.

PLATILLAS—Un grand assortiment [illegible], dernièrement reçu par les St. Lawrence de [illegible], à vendre par
20 nov HAGEDORN & CRAMER, 30 Royale.

INDIENNES convenables pour le marché [illegible], à vendre par
20 nov HAGEDORN & CRAMER, 30 Royale.

MOUCHOIRS de Madras—Quelques caisses de qualité supérieure, à vendre par
29 n HAGEDORN & CRAMER, 30 Poydras.

GANTS de laine et mitaines dernièrement reçus, à vendre par HAGEDORN & CRAMER
30 rue Poydras.

BILLETS de banque du Kentucky, Ohio, Illinois et Indiana, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
90, Vieille Levée

TOILE d'emballage—[illegible] balles en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier.

BLANC de baleine—[illegible] caisses New Bedford [illegible], en magasin à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier.

MAQUEREAUX nos. 1, 2 et 3 [illegible]
NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier.

SAINDOUX—[illegible]
[illegible]

DRAYS—Une douzaine de Philadelphie à vendre par
JOS. D. DENEGRE, 16 Douane.

BROUETTES à vendre par
9 déc JOS. D. DENEGRE, 16 Douane.

CHARETTES hautes et légères, de Philadelphie à vendre par JOS. D. DENEGRE, 16 Douane.

ROUES de charrettes de toutes grandeurs, de 24 à [illegible] pouces à vendre à bas prix par
JOS. D. DENEGRE, 16 Douane.

A VENDRE par les [illegible]
[illegible]
Encoignure Royale et Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. J. DOMINGON.
Vente de livres.
IL sera vendu dans son magasin d'encan, rue Toulouse No. 20, le Lundi, 20 Décembre, à 5 heures après midi et les jours suivants, à la même heure.
Atlas de Lapie, in folio;
Do. de divers;
[illegible];
[illegible] pour enfants;
Do. de [illegible];
Dictionnaires divers;
Ouvrages de médecine;
[illegible];
Histoire de divers pays;
Livres de piété;
[illegible];
Histoire de Napoléon;
Œuvres de divers auteurs dramatiques;
[illegible] globes célestes;
[illegible];
[illegible] divers genres,
[illegible] de théâtre;
[illegible] ouvrages trop longs à détailler.
14 dec

DEUX MILLE CAISSES DE VIN DE CHOIX!
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, Mercredi, vingt deux du courant, à 11 heures, aux magasins de MM. Kellogg frères, No 17, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Levée les vins de choix ci-après décrits, de qualité supérieure, et mis en vente sans réserve, savoir:
No. 1—200 caisses vin du Rhin, importé de la maison Dressels Sons, Geisenheim, sur le Rhin, de diverses marques,
No. 2—105 caisses Bourgogne, diverses marques,
No. 3—63 caisses vin Claret, divers, de Bordeaux,
No. 4—4 caisses excellent vin de Marseille,
No. 5—200 paniers vin de Champagne, marque Napoléon, d'importation récente,
No. 6—20 caisses sherry pale, très supérieur, de Duff Gordon très vieux.
No. 7—125 caisses vin rouge très supérieur,
No. 8—100 caisses St. Julien supérieur, en bouteilles pointées,
No 9—100 do vins blancs, fins,
No. 10—200 caisses vin St. Julien, &c. M. F. F.
No. 11—75 do do do
No. 12—20 do do St. Estèphe L.
No. 13—20 do do B & C. W.
No. 14—[illegible] de [illegible] Dombale, très supérieur.
Le tout sera vendu sans réserve.
Conditions—au-dessous de $300 comptant; de 300 à $600 à 60 jours, de 600 et au-dessus à 4 mois, en billets endossés à satisfaction. Les vins devront livrés le jour après la vente, en après ce temps les seront aux frais et risques des acheteurs.
On trouvera des catalogues au bureau des encanteurs, No. 38, rue de la Commune. 14 dec—6

PAR S. GUINAULT.
Objets d'étrennes à l'encan.
IL sera vendu lundi prochain, 27 décembre, au café Iala Bourse St-Louis, pour clore une facture,
9 paires boucles d'oreilles en diamant
15 épingles en diamant.
30 bagues en diamant.
19 montres en or patent liver et Duplex.
20 boîtes à musiques.
Chaînes de montre en or.
Plusieurs douzaines de converts d'argent.
4 vases (un jeu) argent massif.
4 paires paniers de [illegible] et une quantité d'articles trop longs à détailler.
Conditions, toutes sommes au-dessous de $500 comptant, au-dessus de jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 12 d

FER! FER! FER!
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Fer de Suède et d'Angleterre à l'encan.
MARDI, 21 du courant, à 10 heures et demie du matin, par ordre et pour autres diverses consignations ainsi que le bail du magasin expirant le mois prochain, il sera vendu à l'encan sans réserve dans le magasin rue de la Victoire entre le rail road Pontchartrain et la rue Marigny, un grand assortiment de
FER DE SUEDE ET D'ANGLETERRE, se composant de:
SUEDE plat 1 X 1/4 sur 3 1/2 X 5/8.
carré 1/2 sur 2 1/2 pouces.
rond 3/8 sur 2 pouces.
ANGLAIS de toutes les dimensions, plat, carré et rond.
AUSSI—Une grande quantité de caisses en fer de Staffordshire.
La vente se fera par lots à la convenance des acquéreurs; ils auront le privilège de prendre une partie ou le tout des lots.
Conditions—Toutes les sommes au-dessous de $300 comptant; de $300 à 500, à [illegible] jours, de $500 à $1000 4 mois, au-dessus de $1000, 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 13 dec—6

PAR P. E. TRICOU.
F. H. Petitpain contre ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 25 juin 1841, il sera vendu le mardi 28 décembre 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après décrites et abandonnées par ledit F. H. Petitpain à ses créanciers, savoir:
Deux îlots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 10 et 2 sur un plan dressé le 20 juillet 1841, par Bourgerol, au voyer de la 1ère municipalité. L'îlet No. 10, divisé en terrains Nos. 1 à 26 inclusivement, est compris entre les rues St. Philippe, Galvès, Ursulines et Johnson, et l'îlet No. 16, divisé en 21 terrains No. 1 à 21 [illegible] compris entre les rues St. Philippe, Dumaine, Galvès, Johnson et St. Philippe, le tout mesure anglaise.
Conditions, un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les dits billets porteront intérêt à 10 pr. ct. l'an, sans que cette clause puisse en rien autoriser à retarder le paiement d'aucun billet. La mise en possession aux frais des acquéreurs.
Les actes de vente seront passés chez Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs.
26 nov—3d

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de Leigh Madden.
IL sera vendu mercredi 29 décembre prochain à midi, à l'arcade de Bank, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 24 novembre 1841 et à la requête et sous la direction de James Deck et George Pollard, administrateurs de la succession de Leigh Madden, les esclaves en l'action ci-après décrits, appartenant à la dite succession, savoir:
[illegible], Le nègre Isham, âgé d'environ 35 ans,
[illegible], négresse, [illegible] âgée d'environ [illegible] ans, et [illegible] John âgé d'environ [illegible] ans,
[illegible] Lucy, âgée de 30 ans et [illegible]
[illegible] dans le fond capital de la [illegible]
Conditions—Les esclaves seront vendus à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
[illegible] de la paroisse et cour. à Orléans, comptant.
26 nov 5, 10 et 29 dec

Vente de Syndic
PAR J. A. BEARD & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans en date du 12 novembre 1840 il sera vendu à l'encan, vendredi 31 décembre pro[chain] à l'Arcade de Bank, à midi, les propriétés suivantes abandonnées par Buchanan Morgan & Co. à leurs créanciers.
La moitié indivise d'un certain lot de terre, No. 6, situé dans le faubourg St. Marie, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Cirque, Perdido et Philippa, mesurant environ 30 pieds 1 pouce [illegible] de face à la rue du Cirque sur environ 91 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division [illegible] No. 2, 3, 4, 5 et environ 31 pieds 3 pouces, 5 lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété [illegible] appartenant à John Mason, et environ 20 pieds [illegible] sur la ligne du lot No. 1, le tout mesure anglaise, ensemble les droits et privilèges appartenant à celui.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à sa satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. pub.
26 nov—4f 26 n. 7, 18 r 31 d.

PAR P. E. TRICOU
Succession de Gustave Lafon.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 16 décembre 1841, il sera vendu le vendredi, 7 janvier 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, l'esclave ci-après nommé appartenant à la succession de Gustave Lafon.
JEAN, nègre âgé d'environ 16 ans.
Conditions comptant.
L'acte de vente chez Lucien Hermann, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9 déc—1,16,28 et 7j

PAR P. CENAS.
Vente de syndic.
COUR DE PAROISSE.
No. 12,000—L. F. Landry vs. ses créanciers.
EN vertu d'un jugement rendu par la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu lundi, 27 décembre, par P. Cenas, encanteur, les comptes et billets dûs à la dite faillite.
Conditions comptant. 14 dec—3ou2

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Attendu que Augusta Tachen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Victor [illegible], décédé intestat:
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
10 d W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Chestant—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela pourra concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. Baschet en des encheres testamentaires de James Chestant ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
9 déc W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

Succession de E. Shields.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James M. Taylor, exécuteur testamentaire de la succession de Elihu Shields, décédé et par Martha Ann veuve en communauté du défunt et maintenant épouse de Di Carey, ne serait point approuvé et homologué, les fonds [illegible] répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
10 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Samson [illegible] a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible] Johns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
10 déc W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Ryon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore Ryon, administrateur de la succession de Jean Dominique Ryon, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
16 déc W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

COUR DES PREUVES.
ATTENDU que James Priestley, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Evans, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
16 déc W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de C. F. Le Baron—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. F. Todd exécuteur testamentaire de la succession de C. F. Le Baron, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
1 d W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de [illegible] veuve de Jean Faucaux.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Philippe Marmoud, administrateur de la succession de [illegible], veuve de Jean Faucaux, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
16 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments

Wm. HENRY PARKS,
COURTIER DE NAVIRE
—ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE—
25, RUE ST. CHARLES,
Nouvelle Orléans. 30 nov

[illegible]
[illegible]
G. A. WAGGAMAN, Président

SAINDOUX [illegible], à vendre par
[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Taglioni venant du Hâvre, les articles suivants:
Drap [illegible], de première qualité, de à dessins, de de couleurs et castor, différentes couleurs pour paletots; drap pilote pour paletot; habits drap pour dernière mode; lévites de do; paletots drap castor et satinés, de de do de alsacienne, &c. propriétaires [illegible], en drap noir et couleur; gilets [illegible] satin noir; de à châle; de de cachemire [illegible] de à schall; de satin noir uni; de [illegible] couleurs assorties; de de soie noire à dessins; de satin blanc [illegible] de soie couleurs, pour soirée; caleçons coton blanc, tricot élastique; chemisettes soie noir, de de blanc chaises de couleurs; cravates satin noir; échappes satin noir uni et gros grain; cravates soie pour couleurs dernière mode; [illegible] noir de [illegible] nouveau américains, dernière mode, schakos d'artilleurs; ailes d'officiers, chemises [illegible] blanche, de percale de glands de manteaux, soie noir; gants soie couleur; de de noir; boutons pour habits de chasse, dorés, argentés et bronzés; étuis de cigares en [illegible], sachets satin noir et blanc, brodés avec fleurs, garnitures de schakos de sergent d'artillerie; de de caporal artilleur; épaulettes laine et or pour sergents.
11 nov L. A. BARBARIN,
46, rue Chartres.

LES soussignés annoncent au public et à leurs habitués que leur sieur E. Cordeviolle est de retour de France avec un bel assortiment de marchandises et d'habillements au nouveau goût et du dernier genre, pour la ville et pour soirée. Ils invitent Messieurs les amateurs et le public en général, à visiter leurs nouveautés.
Manteaux pour hommes et pour dames.
Paletots, redingottes et habits de toutes couleurs.
Pantalons satin noir, uni et façonné,
do de en couleur,
Caleçons de coton tricot à corsets.
Gilets de cachemire français et de l'Inde,
do de soie,
do de velours, cachemir.
do de velours et satin broché pour soirée.
Cravattes et écharpes, satin broché.
do do de brode.
Gants Jouvain, noir, blanc et paille.
Chapeaux Pinaud.
Un assortiment de parapluies, soie d'Italie à coudre, corsets sans coutures pour dames, à vendre en gros et en détail, par E. CORDEVIOLLE & LACROIX,
18 nov 123 rue de Chartres.

PALETOTS! PALETOTS! PALETOTS!
LES soussignés viennent de recevoir par le navire San Lion, un grand assortiment de Paletots confectionnés dans le genre le plus fashionable consistant en:
Paletots de drap uni et façonné, ouatés, doublés en soie et en tartan;
Do. drap pilote et castor, bon marché;
Gilets cachemir, velour et satin d'un goût exquis;
Robes de chambre soie et cachemir;
Cravattes et écharpes superfines soie et cachemir;
Gants chevreaux 1re. qualité, de toutes couleurs, brodés les, &c &c.
AUSSI:
Drap cachemir noir extra fin.
De bleu anglais et couleurs diverses,
Drap nouveauté et satin, pour pantalon,
Casimir noir superfin de,
Do jaspé, diagonale, tricot ombré, sablé bleu et moucoté,
Satin noir très fort pour gilets,
Drap de soie do or,
Cachemir do de,
Velour et serge;
A vendre à des prix très réduits pour du comptant par
V. DECAUX & NOEL,
26 oct 86, Chartres, encoignure Conti.

REÇU par le navire Bubicon du Hâvre et à vendre par les soussignés:
Cotons rouges unis et croisés pour rideaux,
De chamois à barres satinées "
De de unis "
[illegible] bleu x à barres satinées "
unis "
Mouchoirs batiste en pièces et à ourlet,
De imitation batiste imprimés,
Do de do blancs,
Plusieurs caisses parapluies et ombrelles,
Grande caisse nappes assortis, et beaucoup d'autres articles de saison. LORNE & FROIS
16 sep 21, rue Chartres.

HABILLEMENTS FRANÇAIS.
BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 26, de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment en ce qu'il y a de plus nouveau, sera vendu à très bas prix et se compose de:
Paletots, pardessus, et redingottes de drap uni, gilets et châles, pantalons, nouveautés et casimir noir, gilets de satin, gilets de cachemire, casimir, satin broché et uni, chemises, cravattes, bretelles, gants, foulards, cols, gilets de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, feutre et soie, souliers de bal, bottes fines à waterproof etc., etc., et un joli choix de vêtements pour jeunes gens et pour enfants.
Ayant l'habitude d'écouler leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent ont ne peut plus frais et viennent d'arriver par le navire Taglioni. En visitant on pourra voir que leurs confections sont des plus soignés et des plus fashionables.

CHAPEAUX de soie français, par caisses de $30 à $42 la douzaine.
Drap Billard bon marché, à vendre par
1 nov BATAILLE & BIGEY, 26, Chartres.

AU Magasin au comptant de D. B. Macarty, rue Bourbon no. 238, les articles suivans reçus par les derniers arrivages du Hâvre et de New York:
Indienne à meuble rouge, bleue et chamois,
do do bleu et gros dessins tapisserie,
Indienne de Mulhouse, jolis dessins nouveaux,
Mousseline de laine nouveaux dessins assorties,
Mousseline de [illegible] couleurs assorties en 3/4 et 6/4,
Mousseline de laine croisée, nouvel article,
do do noir unie en 3/4 et 6/4,
Balzarine couleurs assorties, étoffe pour bals,
Satin laine ou foulards étoffe pour robes,
Châles satin façonnés, de véritable cachemir,
Crêpe lisse, couleurs assorties,
do double noir et blanc,
Voiles soie damassés, de guipure,
Serviettes, écossaises, châines, jaspées et façonnées,
Bobines noires toutes largeurs, depuis 3/8 yards jusqu'à 1 1/2 aune,
Parapluies en soie [illegible] marquises glacées et brochées,
Bas soie noire, do filoselle,
Bas à jours, en coton, fil d'Ecosse et soie pour enfans,
Gants chevreau pour hommes, dames et fillettes,
Gants et mitaines en fil noir et écru,
Crêpe imperial, de lisérée, do jaconas,
Cordon jaspé, et cotonnade française,
Bretelles élastiques pour hommes et bambins,
Cols gaufrés pour dames et fillettes,
do brodés et gaufrés en couronne,
[illegible] et velléchionne noires et blanches,
Tissus en soie de toutes largeurs, blanches,
Cordelières en [illegible] et coton de toutes couleurs,
Bonnets, cotonnade, octave écrues et blanches 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4,
Flanelle blanche et rouge,
Molleton écru et blanc,
Bas et chaussettes anglaises,
Couvertures de laine de 3 et 12 points,
Véritables et imitation Madras pièces et en coul. &c &c.
11 nov

SHAWLS etc.—Les soussignés ont dernièrement reçu par les navires Memphis et Natchez et offrent aux dames un bel assortiment de shawls dans le prix de $6 à $45 la pièce. Cet assortiment se compose en partie de
Shawls de satin unis et de couleurs à la mode, de de à dessins, de de de soie brochés, de en laine, de de damassés, de de de velours de soie noir et en couleurs.
AUSSI.—Mantelets de satin noir à la mode, une petite facture de couleurs changeantes, un grand assortiment de de soie rayés mousseline de laine écossaise de la marche. Shawls et mouchoirs de Prusse, à vendre en gros et en détail par E. D. HYDE & co,
25 oct 12 rue de Char res.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER.
J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.
Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
6 octobre

REÇU par les navires Taglioni, Columbus et Severn et à vendre par le soussigné,
1000 chales divers genres, tout soie brochés, soie et laine, laine, cachemire, imitation cachemire brodés soie, cobalas, tartans écossais, damassés, &c.
10 caisses indiennes françaises, Mulhouse et Rouen,
3 caisses mousseline de laine, nouveaux dessins,
2 caisses crêpes Rachel,
3 caisses mousseline écossaise,
2 caisses Neapolitaines imprimées,
5 caisses chaine Angora,
1 caisse mouchoirs de batiste unis, ourlés à jour, à rivières,
6 caisses imitation Madras,
1 " damassés fil,
1 " do coton,
200 douzaines bretelles assorties,
2 caisses parapluies et ombrelles de soie,
1 " rubans et soieries pour modes,
3 " vrai Madras,
200 écharpes et voilettes,
1 caisse mouchoirs pour dames,
30 " chapeaux de soie pour hommes,
AUSSI:
200 paniers vin de Champagne, supérieur, garanti,
2 caisses Eau de Cologne, 1re qualité.
16 nov FRED. BONIS, 26, Vieille-Levée.

A VENDRE par les soussignés, reçus par le navire Etna, capitaine Alberti, de Bordeaux:
400 barriques vin rouge,
40 de vin rouge supérieur,
47 caisses absinthe,
25 caisses vin Frontignan,
100 caisses liqueurs fines,
70 caisses contenant 25 paniers anisette,
9 caisses sardines,
6 caisses fruits au naturel,
1 caisse contenant 72 boîtes cèpes à l'huile,
4 caisses contenant petits pois,
6 caisses Kirsch,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
100 caisses vin rouge,
2 caisses contenant tableaux,
2 malles habillemens confectionnés,
1 malle parapluies,
1 caisse chaussettes et bas de coton,
1 caisse mouchoirs foulards et cravattes.
J. & L. GARNIER
Par le Zampa, capitaine Domingué, de Nantes:
14 caisses petits pois,
40 caisses sardines à l'huile,
4 caisses [illegible] au jus,
20 caisses fruits au naturel.
16 nov J. & L. GARNIER.

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
Rue de Chartres, No. 27.
Nouvelle-Orléans.
LE soussigné, s'étant permanemment établi à la Nouvelle Orléans, offre de vendre, en gros et en détail, à très bas prix, les marchandises suivantes:
TAPIS—Royal Wilton, TAPIS—Bruxelles,
do de Dames,
do Impérial trois double, teints en Cramoisi,
do Double superfine, de de
do Superfine, de de
do Extra fine, de de
do Communs, de de
de de Bruxelles et de Vénise, teints en cramoisi, de toutes largeurs.
de Superfine qualité en laine tondue.
do Chines de Bruxelles et de Wilton, de toute dimension.
de pour couvrir les tables et les pianos.
Transparents pour les fenêtres, de qualité supérieure.
Toiles cirées, anglaises et américaines, de qualités de choix de 1 à 8 aunes de largeur.
Nattes de Canton, bigarrées, blanches et rouges, de 4-4, 5-4 et 6 4, de première qualité, etc., etc., etc.
Les marchandises ci-dessus sont entièrement nouvelles, ayant été choisies sur des patrons du nouveau goût et d'après ordre. Le soussigné assure avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment qui ait été offert jusqu'à ce jour dans cette ville.
Ayant entré en correspondance avec les manufactures les plus considérables de l'Angleterre et des Etats-Unis, son assortiment sera toujours complet, par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les dessins les plus nouveaux; dont la majeure partie sera à lui, et ne se trouvera que dans ses magasins.
☞ Les ordres pour des dessins particuliers, etc., de fantaisie seront exécutés immédiatement, sur modèles et au plus bas prix. On pourra choisir et examiner les patrons dans les magasins, où il y a un très large assortiment.
Le soussigné croit devoir appeler l'attention des personnes qui montent des hotels, etc; on trouvera un assortiment de tapis et de toiles cirées, à des prix si modérés, qu'il ne redoute en aucune espèce la concurrence; et ce motif l'engagera à inviter les personnes qui ont des achats à faire, à venir examiner son avant de s'adresser ailleurs.
4 d R. SCHOONMAKER.

COUTELLERIE de Rodgers et Sons, on recevra en caisses, couteaux de poche à 1, 2 et 3 lames, ciseaux de toutes dimensions, rasoirs, nécessaires et coutellerie de manufactures d'Angleterre à vendre à bas prix, en gros et en détail par HYDE & GOODRICH, 12 rue Chartres. 30 n

MONTRES ET BIJOUTERIE.
LES soussignés, importeurs de montres, de bijouterie et de marchandises de Fantaisie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand supplément d'articles nouveaux, consistant en:
MONTRES—De M. J. Tobias, Blundell et autres, des principaux fabricants, en or et en argent, échappement à ancres et superbes Lépines; dito de chasse, garanties justes.
BELLE BIJOUTERIE—En diamants et autres pierres précieuses; ornemens pour le cou, topaze, rubis, et autres pierres, bracelets, épinglettes, porte crayons en or, lunettes, médaillons, &c.
ARGENTERIE—Gobelets, cuillères et fourchettes, couverts de dessert, cuillères à potage et à ragoût, &c. garanties.
MARCHANDISES DE FANTAISIE—Nécessaires pour hommes et femmes; canifs et rasoirs de Rodgers, boites mathématiques à rasoir, supérieures.
On remonte les diamants et autres pierres et l'on nettoie et répare toute espèce d'ouvrage de bijouterie dans le goût le plus exquis. HYDE & GOODRICH,
16 nov 12, rue de Chartres

No. 2[illegible]

BY B[illegible]

Daily Pape[r]
Country [illegible]

[illegible]

FOR [illegible]

[illegible]